

### Liste des participants

Enseignants : Marion LABEYRIE (CM2), Céline CYR (CM1-CM2), Aline CARRIE (CM2), Hélène CORBI (CM1), Sophie MORA-DOUMEN (CM1), Colette BARRY (CM1), Margot TRUJILLANO (CE2), Virginie GILLET (CE2), Christiane SOLANA (CE2), Muriel ALCRUDO (Ulis), Nadine ANQUINE-CEREZA (CE1), Karine FOURNIER (CP-CE1), Samantha ESTEBAN (CP), Alexandra QUIGNON-BURY (CP), Éric KÉHAL (directeur de l'école).

Représentants des parents : **API** : Delphine LAPIERRE, Charlotte BASTIE, Clarisse SONZOGNI, Lydie DEJEAN, Karine SOUFFEZ, Marie GUILHAMOULAT-LENFANT.

Représentants de la Mairie de Colomiers : Mme STAMMBACH (élue municipalité), Mme OBERT (Directrice alae)

Excusées : Mme MARROU (Inspectrice de l'Éducation Nationale), Mme MULLER (délégué départemental de l'Éducation Nationale), Mme ORTUNO (enseignante CE1-CE2).

### **Calendrier des prochaines manifestations de l'année : dates à retenir**

- Fête de l'école : **mardi 5 juillet**

#### 1. Fonctionnement de l'école

- ✓ Perspective effectif 2022-2023

A ce jour, 59 élèves entreront en 6<sup>ème</sup> et 16 départs de l'école (déménagements, changement de périmètre scolaire) sont enregistrés.

66 CP sont inscrits et 7 nouvelles inscriptions du CE1 au CM2 pour la rentrée de septembre 2022, sans compter les déménagements et les emménagements de l'été. Il y a un équilibre entre les départs et les arrivées.

Les inscriptions et réinscriptions tardives, les emménagements et déménagements durant l'été... peuvent modifier la prévision des structures pédagogiques dans les différentes écoles et peuvent parfois conduire à revoir les organisations prévues la veille de la rentrée scolaire.

Pour éviter toute mauvaise surprise, les parents qui savent déjà que leur enfant ne sera pas là le jour de la rentrée doivent prévenir l'école et la mairie ; les familles n'ayant pas encore fait les démarches de réinscription pour la prochaine rentrée scolaire doivent contacter au plus vite le service éducation de la ville.

327 élèves sont prévus et inscrits à ce jour (66 CP, 53 CE1, 63 CE2, 59 CM1, 86 CM2, dont 13 ulis répartis dans tous les niveaux).

Il y aura une fermeture de classe. La structure pédagogique pour la rentrée de septembre 2022 sera de 13 classes ordinaires + 1 Ulis école.

La moyenne par classe sera de 25 élèves par classe.

Répartition des futurs 6<sup>èmes</sup> de l'école dans les différents collèges après le résultat des demandes de dérogation pour la rentrée de septembre 2022 : 44% sur Léon Blum, 44% sur Victor HUGO, 3.5% sur Voltaire, 1.5% sur Jean Jaurès, 7% autres collèges extérieurs Colomiers et collèges privés.

- ✓ Mouvement dans l'équipe pédagogique pour la prochaine rentrée

**Les départs :** Mme SOLANA (CE2) départ à la retraite, Mme BRADFER (mutation dans le rural). Mme ALCRUDO (mutation dans autre département). Mme MARIE (1 jours/semaine au CE1-CE2), Mme TRUJILLANO (1/2 temps au CE2) , Mme KADRI Soumayya (au CE1, en remplacement de Mme BRADFER congé parental) enseignantes qui étaient à titre provisoire sur l'école cette année.

**Les arrivées :** Mme Margot TRUJILLANO à titre définitif sur l'école (déjà cette année sur l'école à titre provisoire). Les autres arrivées ne sont pas encore connues à ce jour (résultats des affectations courant juillet-août).

- ✓ Point coopérative, actions à prévoir pour 2022-2023

Aides demandées à la PEP (pupilles de l'enseignement public) en cours (commission retardée fin juin). Participation de la coopérative cette année sur une partie des financements des différents projets et sorties et pour les classes transplantées.

En cours pour la coopérative : tombola et fête de fin d'année

Actions à prévoir pour la prochaine année scolaire : maintenir les calendriers, vente de gâteaux sur le marché (coupler ces ventes avec celles des calendriers au marché marchent bien), idée d'écocup personnalisés avec un logo d'école.

Proposition parents : vente de plants en passant par un producteur local, vente de chocolats.

## 2. Élection représentants des parents d'élèves

- ✓ Mise en place de la commission électorale 2022-2023

Le Directeur de l'Ecole réunira la commission électorale la 2<sup>ème</sup> semaine de la rentrée pour préparer les élections des représentants des parents 2022-2023. Cette commission est composée d'un enseignant de l'école, du Directeur de l'école et de représentants de parents d'élèves de chaque association et fédération de parents élus de l'année 2021-2022.

Comme le prévoit la loi du 26 juillet 2019, il est proposé pour les prochaines élections comme pour cette année un vote par correspondance uniquement. Le conseil d'école donne un avis favorable à cette organisation.

De plus, l'article 5 de la loi Rilhac disposant que l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école peut se faire par voie électronique sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école est entré en vigueur le 23 décembre 2021. Les modalités d'un tel dispositif ne sont toujours pas connues à ce stade et un texte réglementaire sera nécessaire pour sa mise en œuvre sur le terrain. Si ce dispositif devait rentrer en vigueur, il sera proposé aux prochaines élections. Le conseil d'école donne un avis favorable à cette organisation.

## 3. Équipement, travaux

- ✓ Point sur les travaux en cours et réalisés (entretien général, alarme incendie, détecteurs incendies...)

Des travaux sur la toiture pour des infiltrations d'eau ont été réalisés par un prestataire. Un prestataire est venu également faire un état des lieux du système d'alarme incendie du groupe scolaire, les déclencheurs manuels (DM) les plus anciens doivent être changés rapidement. Les néons des classes seront remplacés par un éclairage led cet été (lumière de même intensité).

#### 4. Projets - Sorties – Spectacles – Activités

✓ Point sur les liaisons CM2-6ème et GS-CP

➤ **Point sur les liaisons CM2-6ème**

- Des journées de découverte des quatre collèges de Colomiers ont eu lieu en direction des élèves du secteur de chacun des collèges (mai-juin) : découverte des lieux, fonctionnement général d'un collège, rencontre et échanges avec du personnel, des élèves de 6° et des enseignants des collèges de 6<sup>ème</sup>, immersion en « cours type 6° »...
- Un projet français avec le prix littéraire des incorruptibles + sciences entre le collège Victor Hugo et une classe de CM2 de l'école.
- Des commissions de liaison CM2/6ème avec les quatre collèges de Colomiers courant juin (transmission d'informations sur les élèves pour les constitutions des futures sections de 6<sup>ème</sup> ...). Participent à ces commissions les enseignants de CM2, le directeur de l'école, et selon les collèges des professeurs principaux de 6<sup>ème</sup>, les principaux des collèges, les CPE, les infirmières scolaires.

Les parents ont reçu à partir de début juin les affectations des élèves pour la 6<sup>ème</sup>. Ils devront ensuite s'inscrire au collège après avoir reçu et complété un dossier d'inscription. Le dossier a été transmis aux familles soit directement par le collège, soit par l'intermédiaire de l'école, l'inscription se faisant au collège.

Pour les collèges publics hors Colomiers prendre directement contact avec le collège.

➤ **Point sur les liaisons GS-CP**

La majorité des futurs CP viendront de l'école maternelle Alain SAVARY (90% des effectifs).

- Les enseignantes de CP et de GS de l'école maternelle A. Savary se rencontrent une fois par trimestre en conseil de cycle pour le suivi et la mise en place de différents projets communs puis pour la constitution des futures classes de CP.
- Des projets réguliers : les rencontres sportives au mois de juin entre GS et CP, rencontres autour de la lecture, tutorat CP-GS pour la visite de l'école, des défis récréés.
- Des projets ponctuels : visite de l'exposition de Noël, invitation au carnaval de l'école maternelle...
- Une réunion de présentation du CP en présence des enseignantes de CP et de GS est prévue le 30 juin à 18h à destination de tous les parents des futurs CP venant des différentes écoles.
- Des passerelles entre GS et CP sont également prévues sur les temps d'ALAE (petits groupes avec animateurs, intégration des GS à différents ateliers, repas au self...).

✓ Bilan sur les projets, sorties, spectacles, classes transplantées de cette fin d'année scolaire

Projet Ecole et cinéma (toutes les classes de l'école), la Courses des bouchons le 28 juin (toutes les classes).

➤ **Cycle 2**

Spectacles « l'appel de la forêt » pour 2 CE2, la journée sportive olympique pour 5 classes de cycle 2, visite des serres municipales fin juin pour 8 classes + les jardins rigolos, atelier artistique « les images flottantes » au pavillon blanc (1 CE1 et 1CE2), Projet jardin (cycle 2 +

1 CM1-CM2), ateliers sur le jardin à Bouconne (CP/CE1 et CE1/CE2), Classe découverte en Aveyron (1 CE2), visite du Musée du Lherm (2 CE2), intervention sur les insectes pour plusieurs classes, ateliers compost par une association pour plusieurs classes, rallye piéton à Toulouse (2 classes de CP-CE1 et CE1-CE2).

### ➤ **Cycle 3**

Classe découverte en Aveyron « aux portes des Monts d'Aubrac » (2 classes de CM1 et CM2), ) Classe découverte dans l'Aude à Rennes le château sur le thème « sciences et nature » (2 classes de CM1-CM2 et CM2), visite du museum d'histoire naturelle de Toulouse avec présentation du projet jardin de l'école par une classe de cycle 3 lors d'un colloque sur la biodiversité avec différentes classes du département, journées de l'Europe financées par le conseil départemental (4 classes, visite Halle de la machine + l'envol des pionniers), Ateliers au pavillon blanc (esprit critique, « faits divers », 1 classe), Projet break dance dans le cadre du PEDT avec 2 classes (1 CM1 et 1 CP) et de l'alae, spectacle de Chorale des collèges Voltaire, L.Blum et J Ferry, Sortie randonnée à la forêt de Bouconne (2 CM1), exposition et ateliers à Toulouse sur la Shoah (1 CM2), ateliers autour du tennis (2 CM2)

L'équipe pédagogique remercie la mairie pour l'aide allouée cette année (2666 € pour 3 projets concernant 7 classes), ainsi que la participation des parents pour accompagner lors des différentes sorties.

✓ Organisation de la fête de fin d'année (date, déroulement, organisation)

### **Déroulé prévu pour fête école du 05/07/2022 sur le thème du jardinage**

14h-16h : Jeux de cour organisés et encadrés par les CM1 et CM2

16h-18h30 : fête de l'alae

18h30 : ouverture de l'école aux familles, visite des expositions, visionnage des films, chorales...

19h15-19h30 : tirage de la tombola

19h45-20h : apéritif offert par l'école aux familles

20h30-21h : pique-nique tiré du panier + dessert partagé (à partir de 21h, une participation financière libre sera demandée au profit de la coopérative scolaire)

Vers 20h30 : installation des desserts partagés + découpe

Installation des tables, chaises, coin apéritif, coin chorale et tombola à partir de 17h30

Le journal de présentation de la fête de l'école a été envoyé aux familles de l'école

Un Tableau récapitulatif avec les différents ateliers et pôles à occuper par les parents a été distribué par les représentants des parents aux familles de l'école.

La mairie met à disposition du personnel de surveillance pour le contrôle des entrées (18h-22h30).

## 5. Activités périscolaires...

✓ ALAE :

- Est-il prévu que les parents entrent à nouveau dans l'école sur les temps d'Alae ?

Réflexion en cours à la mairie. Mme OBERT (directrice Alae) précise qu'il y a encore des contraintes nationales. Les familles seront tenues informées.

- Prévision sur l'organisation de la restauration scolaire pour prochaine rentrée : Mme OBERT (directrice Alae) répond que l'accueil par groupe sera privilégié (conserver le temps d'accueil du matin et décloisonnement le midi selon le choix des activités, groupes le soir jusqu'à 17h30 puis décloisonnement plus libre jusqu'à 18h30).

## 6. Questions des représentants des parents

- Serait-il possible de ne pas faire arriver les camions pour les élections pile sur l'heure de la sortie des classes ? Une demande a été faite en ce sens au service concerné.
- Le problème des grèves sur l'Alae est évoqué par les parents, ils sont prévenus trop tardivement pour pouvoir s'organiser (parfois la veille pour le lendemain). *Mme Stambach (élue municipalité)* rappelle que le délai légal pour que le personnel se déclare gréviste est de 48 heures. La mairie préviendra plus tôt sur le fait qu'il y a « un préavis de grève ». Dorénavant, les parents ont l'information sur le portail famille.
- Le temps de goûter va-t-il rester dans les classes ? Mme OBERT (directrice Alae) : Oui
- Chaque animateur a-t-il un talkie-walkie ? Mme OBERT (directrice Alae) : au moins un pour deux.

Le Directeur de l'école :

Éric KEHAL

La secrétaire de séance :

Muriel ALCRUDO